



CONTRAT N° : 7501-g

POSTE N° : F 8

CONTRAT D'OCCUPATION DE POSTE D'AMARRAGE OU DE STATIONNEMENT SUR TERRE PLEIN

Entre LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA DROME, appelée : "la CCID",
Et M. ROBERT HUBERT, propriétaire du bateau, objet du
présent contrat, demeurant : Port de l'Épervière
11000 VALENCE
Tél. domicile : 03 49 22 25 33 Tél. travail :
Appelé "l'USAGER"

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : La CCID autorise l'USAGER à occuper le poste désigné ci-après :

Ponton : N° : à partir du 1.1.2007 (1) moyennant une redevance de
2000,00 euros T.T.C par an.

La CCID se réserve le droit, en cas de nécessité, de modifier de sa propre initiative, l'emplacement réservé.
(1) Ce contrat sera considéré renouvelé par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par lettre recommandée sous préavis d'un mois.
Les factures correspondantes seront adressées tous les ans, suivant le tarif en vigueur.

Article 2 : Ce poste est destiné à recevoir le bateau dont les caractéristiques sont les suivantes :

NOM du bateau : BONNES AIDES N° d'immatriculation :
Type : HOTEL Longueur hors tout : 19,35m
ASSURE à la Compagnie : Ge... N° de Police :

Dans le cadre de la RESPONSABILITE CIVILE au tiers obligatoire pour les dommages causés à l'intérieur du Port.
(Attestation ci-jointe à fournir dûment complétée dans un délai de 1 mois).

Article 3 : L'USAGER déclare avoir pris connaissance du règlement de Police du Port mis à disposition à la Capitainerie.

Article 4 : L'USAGER déclare en outre avoir été informé du fait que la CCID exige un état de flottabilité et de navigabilité pour le bateau, objet du présent contrat.
Quelque soit le moyen d'accès au port (fleuve, route,...), le bateau devra être en mesure de rejoindre son poste d'amarrage par ses propres moyens.

Article 5 : L'USAGER prend l'engagement de ne pas utiliser son bateau comme résidence principale.
En cas de transgression, il y aura rupture immédiate du contrat et obligation pour le plaisancier de quitter le port sur le champ.

LA CCID, LE DIRECTEUR
Pour le Président

Fait à Valence, le 14.9.25
L'USAGER (Lu et approuvé)

Lu et APPROUVE
[Signature]

Référence : F501-g Mise à jour : juin 2003

